

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 5 Mars 1888—N° 8

LES Travailleurs de la Mort

[SUITE]

—Monsieur, lui cria de loin Carlo, vous seriez fort courtois d'attendre que je fusse parvenu à l'autre bord, car nous nous trouverions, sans cela, dans une situation difficile ; vous ne pourriez avancer, et je ne saurais reculer.

—Ne m'avez vous donc point reconnu, Carlo Alberti ? demanda le second voyageur.

—Le général Ryswick ! s'écria Carlo.

Il s'arrêta à l'endroit où il était, et répéta d'une voix tranquille :

—Vous connaissez les usages du pays aussi bien que moi, baron Ryswick ; permettez moi donc de continuer mon chemin ; à votre place, j'aurais de la sorte.

—Cela prouverait que vous possédez plus de politesse en pleine campagne que dans les salons de Sa Majesté l'Impératrice. Je n'allais point à votre rencontre, mais je vous trouve, et il convient de vous demander l'explication des paroles prononcées hier.

—Je n'en ai point à vous donner répondit froidement Carlo Alberti. Ce que j'ai dit, je le pense encore : les conseils de votre politique sont dangereux, et pourraient avoir des suites néfastes. Beaucoup de gens vous soupçonnent de soutenir les intérêts de la Prusse, et je suis de ceux là.

—Insolent ! s'écria Ryswick, il te sied bien, fils d'un Italien d'aventure, exilé de Venise pour des raisons faciles à deviner, de juger les hommes du pays qui te sert de refuge. En garde ! quelque mépris que tu m'inspires, je te ferai l'honneur de me battre avec toi.

—Je ne me bats pas en duel, répondit Alberti.

—Serais tu plus lâche encore qu'insolent ?

—Je suis de ceux qui ne tirent l'épée que pour de nobles causes, pour Dieu, la religion ou le pays. Vous venez de m'offenser par vos paroles, je les dédaigne et je les oublie.

—Mais moi, je n'oublie rien ! répliqua Ryswick ; depuis dix ans, je te trouve sans fin sur ma route, contrariant mes projets, ruinant mes espérances. Ton astuce a fait écrouler la plus chère ; j'avais pour une union souhaitée, l'assentiment de Reynolds, et j'aurais vaincu les préventions de...

—Je vous défends de prononcer le nom de ma femme ! fit Carlo en avançant de deux pas. —Allons donc ! riposta Ryswick, j'ai trouvé le côté vulnérable, parait il. Eh bien ! je te parlerai de cette Agnès qui fut devenue ma compagne, si tu ne l'étais jeté en travers de ma voie. Mais j'ai le poignet ferme et je tire en maître, Italien de malheur ! Quand celle que je désirais sera veuve, j'en ferai une baronne Ryswick.

—Misérable ! misérable ! répéta Carlo.

Les deux hommes se trouvaient en face l'un de l'autre sur l'étroite passerelle. Les deux chevaux, à demi engagés, en obstruaient les deux extrémités, et les gentilshommes se mouvaient dans un espace excessivement restreint.

Aucun d'eux ne voulait et ne pouvait céder le pas. Cependant le baron de Ryswick, arrivé le dernier, aurait aisément pu faire reculer son cheval ; mais il avait une hâte trop grande de tirer vengeance de son rival et de son ennemi, pour laisser la place libre à Carlo.

Celui-ci ne voulait ni se battre, ni céder à la violence. Alberti avait sur le duel des idées arrêtées ; il le considérait comme un assassinat, et jamais il ne se fut abandonné au premier mouvement de violence qui nous porte à tirer vengeance d'un outrage. Mais la modération de Carlo ne fit qu'accroître la rage de Ryswick, qui, tirant l'épée, se précipita sur Alberti.

Cette fois il ne s'agissait pas de se battre, mais de se défendre.

Le mari d'Agnès n'eut que le temps de sortir à son tour son épée du fourreau.

Pendant un moment, les deux adversaires luttèrent avec un égal avantage.

Ryswick mettait plus de rage dans l'attaque, Carlo gardait une réserve prudente. Il se couvrait sans attaquer. Cependant le cliquetis du fer, la colère, le danger excitaient à la fois Ryswick et Carlo ; les regards des combattants occupés à suivre le jeu des épées brillaient comme l'éclair même des glaives, la fièvre du combat s'allumait en eux. Dans la crainte de se laisser entraîner, Carlo rompit, rompit encore, et Ryswick, bondissant vers lui, l'atteignit à la poitrine.

Carlo n'était pas gravement blessé, mais le sang qui coulait en abondance tacha rapidement ses vêtements.

Ryswick, manquant à toutes les lois de l'humanité et de l'honneur, voulut frapper Alberti une seconde fois ; mais celui-ci releva son épée et s'en servit pour garantir sa poitrine. L'élan de Ryswick le jeta sur sa pointe, et il s'enferra jusqu'à la garde. Un râle s'échappa de sa gorge ; puis il tomba de toute sa hauteur. Carlo arracha l'épée de la poitrine de son adversaire ; puis, se penchant vers lui, il déboutonna l'uniforme du baron, et constata que la blessure était mortelle.

Une pensée terrible traversa l'esprit de Carlo. Sans nul doute on l'accuserait d'avoir assassiné le général.

Leur antagonisme bien connu ne permettait point de croire à son innocence. Qui pourrait prouver que le combat avait été loyal ? Carlo Alberti n'eut pas le temps de s'interroger sur ce qu'il devait faire ; à la faiblesse soudaine qui s'empara de lui, il comprit qu'il avait besoin de songer d'abord à sa conservation. Ryswick était mort, et Carlo sentait sa vie s'en aller avec son sang. Il arracha son habit, tamponna, puis banda la plaie, et rassemblant ses forces, il s'assura qu'il pouvait bien se tenir à cheval.

Rentrer à Vienne parait imprudent à Carlo. Il crut plus sage d'attendre et de voir quelle tournure prendrait cette affaire avant d'affronter, et la justice, qui ne pouvait manquer de l'accuser, et le mécontentement de Marie Thérèse.

Alberti songea que la maison de Waster se trouvait assez proche pour qu'il pût s'y rendre en quelques minutes.

Avec des précautions infinies, il força son cheval à reculer jusqu'à l'extrémité de la passerelle ; puis il remonta péniblement sur son dos, et peu de temps après il se trouva pour la seconde fois devant la demeure du garde chasse.

(A suivre)

Unité de la vraie religion

CONFÉRENCE DONNÉE PAR M. L'ABBÉ BRUCHÉSI DANS LA SALLE DU CABINET DE LECTURE, MONTRÉAL—SOMMAIRE

Nous tenons à reproduire le résumé suivant d'une conférence donnée à Montréal par M. l'abbé Bruchési, dont les chaires de Québec se souviennent toujours. L'importance du sujet et la gravité des questions traitées, donnent même à cette simple analyse un grand intérêt :

N'y a-t-il sur la terre qu'une seule religion véritable ? Le spectacle des cultes si divers et des croyances contradictoires qui se partagent l'humanité nous fait poser cette question :

Je regarde toutes les religions particulières, a dit Rousseau, comme autant d'institutions salutaires qui prescrivent, dans chaque pays, une manière uniforme d'honorer Dieu par un culte public et qui peuvent toutes avoir leur raison dans le climat, dans le génie du peuple, ou dans quelque autre cause locale qui rend l'une préférable à l'autre. Et encore : "Honnez, en général, tous les fondateurs de vos cultes respectifs ; que chacun rende au sien ce qu'il croit lui devoir ; mais qu'il ne méprise point celui des autres. Il se sont dits les envoyés de Dieu ; cela peut être et n'être pas."

C'est le principe de l'indifférence en matière de religion on ne peut plus clairement formulé pour l'individu comme pour la société.

Nous le réfutons en démontrant qu'une seule religion possède la vérité.

To la religion vient de Dieu pour conduire l'homme à Dieu. Tous les hommes ont la même fin, ils devront y arriver par les mêmes moyens.

2o Les religions diverses de la terre sont opposées l'une à l'autre et

s'excluent. Or la vérité est essentiellement une. Donc il n'y a qu'une vraie religion.

Conséquences.—Il est faux de dire que l'homme est libre de se choisir une religion.—Vraie notion de la liberté.

Il est faux de dire que l'homme n'a qu'à suivre la religion du pays où il est né. Devoirs des parents à cet égard. Que doit-on penser des engagements pris parfois à l'occasion d'un mariage mixte ?

La liberté des cultes érigée en thèse absolue est la négation de la vérité, la négation de Dieu même.

Le premier devoir de l'homme est de chercher la vérité.

Mais objectera-t-on, proclamer la vérité d'une seule religion n'est-ce pas troubler la paix des États et justifier ces guerres déplorables connues sous le nom de guerres religieuses ?

Nous répondons en distinguant trois sortes de tolérance :

1o La tolérance personnelle qui est prescrite par la charité.

2o La tolérance civile qui peut être une nécessité.

3o La tolérance doctrinale qui est toujours un crime.

S'il n'y a qu'une vraie religion, comment expliquerait-on que les quatre cinquièmes du genre humain soient encore dans l'erreur ? Que deviennent dans ce cas la justice et la sagesse de Dieu ? Objection sérieuse, nous l'avouons, à laquelle nous allons répondre.

1o La justice divine est sauve si elle ne demande à l'homme rien au dessus de ses connaissances et de ses forces, si le salut est possible pour tous. Or il en est ainsi... Beauté de la doctrine catholique sur le salut de tous les hommes...

2o La sagesse de Dieu est sauve également si l'on démontre que la révélation n'a pas dû nécessairement être faite immédiatement à chacun, mais que, au contraire de graves raisons justifient le mode de transmission médiata. Car alors des causes physiques et morales peuvent mettre des obstacles à la diffusion de la vérité.

Or ce mode de transmission médiata de la révélation est :

1o Conforme à l'action générale de la Providence dans le monde ;

2o Le plus simple : rendant plus rare l'intervention surnaturelle de Dieu ici-bas ;

3o Le plus propre à créer entre les hommes les liens de la reconnaissance et de la fraternité. Nous lui devons les missionnaires et les apôtres.

4o Celui qui favorise le moins l'impossible et la rêverie. Jugeons-en par la théorie des Quakers qui se prétendent immédiatement inspirés du ciel.

Un mot de Pascal sera la conclusion de cette leçon : "Il n'y a que deux sortes d'hommes raisonnables, ou bien ceux qui aiment Dieu de tout leur cœur, parce qu'ils le connaissent, ou bien ceux qui le cherchent de tout leur cœur parce qu'ils ne le connaissent pas."

A quels signes reconnaître la vraie religion ? Ce sera le sujet de la prochaine conférence.

Causeries littéraires

L'abbé Maury et Mirabeau

(DE l'Univers)

(Suite)

Rien ne dit mieux la place éminente de l'abbé Maury à l'Assemblée constituante, parmi tous ces orateurs, que le nombre extraordinaire de pamphlets publiés contre lui dans les années 1790 et 1791. La collection du comte Labédoyère, qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque nationale, n'en renferme pas moins de cent-trente, et elle était loin d'être complète. J'en ai trouvé d'autres, et en grand nombre, dans la collection de M. Gustave Bord. Le chiffre des pamphlets contre l'abbé Maury dépasse certainement deux cents.

A ce premier témoignage, — et il ne saurait guère en être de plus décisif — il convient de joindre celui des auditeurs mêmes de l'abbé Maury, amis et adversaires. Mgr Richard a cité un passage de Marmontel, que je tiens à reproduire ici en entier : "En vous parlant de lui (de Monsieur l'abbé Maury) je ne vous ai donné, mes enfants que l'idée d'un bon ami, d'un homme aimable ; je dois vous le faire connaître en qualité d'homme public, et tel que ses ennemis eux-mêmes n'ont pu s'empêcher de le voir : invariable dans les principes de la justice et de l'humanité ; défenseur intrépide du trô-

ne et de l'autel ; aux prises tous les jours avec les Mirabeau et les Barnave ; en butte aux clameurs menaçantes du peuple des tribunes ; exposé aux insultes et aux poignards du peuple du dehors, et assuré que les principes dont il plaidait la cause succomberaient sous le plus grand nombre ; tous les jours repoussé, tous les jours sous les armes, sans que la certitude d'être vaincu, le danger d'être lapidé, les clameurs, les outrages d'une populace effrénée l'eussent jamais ébranlé ni lassé. Il souriait aux menaces du peuple ; il répondait par un mot plaisant ou énergique aux invectives des tribunes, et revenait à ses adversaires avec un sang-froid imperturbable. L'ordre de ses discours, faits presque tous à l'improviste, et durant des heures entières, l'enchaînement de ses idées, la clarté de ses raisonnements, le choix et l'affluence de son expression juste, correcte, harmonieuse et toujours animée, sans aucune hésitation, rendaient comme impossible de se persuader que son éloquence ne fût pas étudiée et préméditée, et cependant la promptitude avec laquelle il s'élançait à la tribune et saisissait l'occasion de parler, forçait de croire qu'il parlait d'abondance.

"J'ai moi-même plus d'une fois été témoin qu'il dictait de mémoire de lendemain et qu'il avait prononcé la vérité, en se plaignant que dans ses souvenirs sa vigueur était affaiblie et sa chaleur éteinte. "Il n'y a, dit-il, "dit-il, que le feu et la verve de la "tribune qui puissent nous rendre "éloquents." Ce phénomène, dont on a si peu d'exemples, n'est explicable que par la prodigieuse capacité d'une mémoire à laquelle rien n'échappait, et par des études immenses ; il est vrai qu'à ce magasin de connaissances et d'idées que Cicéron a regardé comme l'arsenal de l'orateur, Maury ajoutait l'habitude et une très grande familiarité de la langue oratoire ; avantage inappréciable que la chaire lui a donné.

"Quant à la fermeté de son courage, elle avait pour principe le mépris de la mort et cet abandon de la vie sans lequel, disait-il, une nation ne peut avoir de bons représentants, non plus que de bons militaires.....

"Au moment où peut-être la dernière fois nous nous embrassant nous nous dimes adieu, eut quelque chose d'une tristesse religieuse et mélancolique. "Mon ami, me dit-il, "en défendant la bonne cause, j'ai fait ce que j'ai pu ; j'ai épuisé mes forces, non pas pour réussir dans "une assemblée où j'étais inutilement écouté, mais pour jeter de "profondes idées de justice et de "vérité dans les esprits de la nation "et de l'Europe entière. J'ai eu "même l'ambition d'être entendu de "la postérité. Ce n'est pas sans déchirement de cœur que je m'éloigne "de ma patrie et de mes amis, mais "j'emporte la ferme espérance que la "puissance révolutionnaire sera éternelle."

Je regrette de ne pas trouver dans l'ouvrage de Mgr Ricard, à côté de ces pages de Marmontel, celles que nous ont laissées d'autres auditeurs de M. l'abbé Maury. Si vous voulez me faire connaître un orateur, il faut que vous me le montriez à la tribune ; il faut que j'entende le son de sa voix, que je saisisse ses gestes, son mouvement, son action. Seuls, ses contemporains peuvent le faire revivre, le remettre pour un moment sous mes yeux. Ne craignez donc pas de multiplier leurs témoignages, de faire de nombreux emprunts aux écrits, aux journaux du temps. M. Poujoulat, dans sa vie du Cardinal Maury publiée, en 1855, a cité une page de M. de Bonald qui mérite d'être rappelée :

"M. l'abbé Maury déploya une puissance de talent, une force et surtout une prestesse d'éloquence, une force de caractère qu'on n'avait vues jusqu'à présent dans aucune assemblée politique, ancienne et moderne. Démophile parlait devant le peuple d'Athènes, de tous les peuples les plus difficiles à fixer, mais le plus aisé à entraîner ; Cicéron devant un Sénat grave, instruit, prévenu presque toujours par l'orateur ; l'un et l'autre n'avaient à parler que sur de grandes intérêts politiques, ou dans de grandes causes particulières. Mais raisonner devant des sophistes, avoir des philosophes à émouvoir et de beaux esprits à persuader ; parler avec éloquence, avec grâce sur la vente exclusive du tabac, sur les assignats, sur la constitution civile du clergé, sur l'impôt, sur la succession ; résister pendant deux ans à des assauts de tous les jours, à des dangers de

tous les instants, à des contradictions de tous les genres ; surmonter l'insurmontable dégoût d'une lutte opiniâtre où la raison et le génie étaient condamnés d'avance, où l'orateur persuadait sans convaincre, touchait sans émouvoir, ébranlait sans entraîner ; c'est ce qu'on n'avait jamais vu, c'est sans doute ce qu'on ne verra plus."

Dans une brochure de 1790, que ni M. Poujoulat ni Mgr Ricard ne semblent avoir connue et qui a pour titre : "Petit Dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution," je trouve ce portrait de l'abbé Maury :

"Maury" : c'est l'homme éloquent, le logicien, l'improvisateur de l'Assemblée. Son éloquence est à lui, il sait prendre tous les tons, toutes les formes. L'éloquence de l'abbé Maury a exactement le caractère que les théologiens attribuent à la grâce : "pertingens omnia suavitè et fortiter."

III

L'Assemblée constituante ne ressemblait guère à nos Chambres actuelles, qui n'aiment rien tant que les vacances, qui siègent le moins possible, et qui traitent à peine dans chacune de leurs sessions une ou deux questions importantes. Elle siégeait tous les jours, même le dimanche seulement, ce jour-là, au lieu de commencer à neuf heures, la séance ne commençait qu'à onze heures. Elle tenait le plus souvent deux séances par jour, une le matin et une le soir. Elle discutait les plus graves problèmes de politiques, de législation, de philosophie, de religion et de finances. Sur toutes les questions, il prononçait des discours étudiés, pleins de faits et d'arguments qui duraient souvent deux ou trois heures, mais dont la forme était toujours improvisée. "Je n'écris jamais aucune de mes opinions — dit-il en tête d'un de ses discours improvisés — et toutes les fois que je monte à la tribune, je me livre à l'inspiration du moment."

Un jour, le 22 mars 1791, Thouret venant de donner lecture de son rapport sur la Régence de Mirabeau, malade, demanda l'ajournement de la discussion. Cazalès appuya sa demande et rappelle que le parlement d'Angleterre avait décrété l'ajournement d'une question importante pour attendre le rétablissement de la santé de M. Fox. Maury ne se montre pas moins courtois et déclare, en passant, son intention d'attaquer le projet. "Parlez tout de suite !" lui cria-t-on des bancs de la gauche, d'où partent à son adresse des défis mêlés de rires. L'abbé se tourne vers les rieurs et leur demande cinq ou six minutes de répit seulement, le temps d'aller chez lui prendre quelques notes. Et cinq ou six minutes plus tard, il était à la tribune, où il prononçait l'un de ses plus beaux discours.

"L'abbé Maury, dit Sainte-Beuve, improvisait bien réellement. Arrivé tard à l'une de ces séances du soir, quand la discussion était engagée sur quelque sujet tout à fait inattendu, on l'a vu appelé tout à coup par ses amis, qui lui criaient dès l'entrée : "Allons, l'abbé comme vous êtes toujours ; vous êtes absent, et voilà ce qu'ils vont faire passer !" On l'a vu, averti par un simple mot du sujet en question, traverser la salle, monter à la tribune, et y remporter un de ses triomphes."

Mgr Ricard a eu l'heureuse idée de reproduire, d'après les tables du *Monteur*, la liste des discours de l'abbé Maury pendant les années 1789, 1790 et 1791.

En 1789, en quatre mois, du 25 août à la fin de décembre, il ne prononce pas moins de vingt-quatre discours.

En 1790, le nombre de ses discours s'éleva à soixante-quatorze.

En 1791, jusqu'au 30 septembre, date de la séparation de l'Assemblée constituante, il prononce trente-sept discours, — soit, en deux ans, du 25 août 1789 au 30 septembre 1791, un total de cent trente-cinq discours. C'est là un fait inouï dans notre histoire parlementaire. Et je n'ai pas tenu compte des incidents et des escarmouches. Maury, à la lettre, était tous les jours sur la brèche. Il lui arriva de monter treize fois à la tribune dans une seule semaine.

(A suivre)

Télégraphe d'alarme

- 1 rue Ste Ursule, station centrale; 2 Ste Anne et Auteuil. 3 Grisons et Ste Geneviève. 4 Haldimand et St Louis. 5 Jardins et Ste Anne. 6 Esude et Fort. 7 Hébert et Rempart. 8 Ste Famille et Hébert. 9 Séminaire de Québec. 10 Ste Julie et d'Artigny. 11 St-Jean et Collins. 12 Palais et Mac-Mahon. 13 St-Jean et St Stanislas. 14 Chantier Dinning, (Champlain). 15 Epicerie Taylor. 16 Rue Champlain, 474. 17 St-Jean et Sutherland. 18 Délégué et S. Olivier. 21 Maison Giblin (Champlain). 22 rue Champlain, 103. 23 Dalhousie et Arthur. 24 Côte de la Montagne, au bas. 25 Sault-au-Matelot et S. Jacques. 27 Côte Dambourges et S. Paul. 28 S. François et la Chapelle. 29 Pied de la rue de l'Église. 31 Lemesurier, rue S. Paul. 32 Marché S. Paul, station. 34 Prairie et S. Dominique. 35 Fossés et Pont. 36 S. Valier et la Chapelle. 37 L'Église et S. Joseph. 38 Dorchester et des Commissaires. 41 Dorchester et N. D. des Anges. 42 S. Valier et Belleau. 43 Colomb et Nelson. 45 S. Anselme et S. Joseph. 46 Caron et la Reine. 47 Reine et Couronne. 48 Arago et Turgeon. 49 Prince Edouard et Grant. 51 Reine et Pont. 52 S. Dominique et S. François. 53 Dorchester et Hyland. 54 Artillerie et Ste Julie. 55 S. Augustin et S. Patrice. 57 S. Patrice et Berthelot. 58 Grande Allée et Scott. 62 Artigny et S. Amable. 62 rue S. Amable, Bon Pasteur. 63 Grande Allée, Ste Brigitte. 64 S. Jean et S. Laboray. 65 Ste Claire et Richelieu. 67 S. Jean et Ste Geneviève. 71 Robitaille et Latourrelle. 72 S. Augustin et St-Georges. 73 Parlement. 74 St-Jean et St-Eustache. 75 St-Eustache et Richelieu.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

DÉPART DE QUÉBEC

Train Express direct à 1.30 h. p. m.

Train Express direct à 10.03 h. p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 3.30 heures p. m.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Allant au Nord

6.35 A. M. Train mixte laissera Québec pour St-Raymond arrivant là à 10.10 a. m. et se rendant à la Rivière à Pierre les mercredis et vendredis, arrivant là à 11.50 hrs. a. m.

5.30 P. M. Train de la malle tous les jours arrivant à St-Raymond à 7.15 et à la Rivière à Pierre à 8.15 p. m.

Allant au Sud

6.00 A. M. Train de la malle laissera la Rivière à Pierre tous les jours (St-Raymond 7.00 a. m.) pour Québec arrivant là à 8.45 a. m.

2.15 P. M. Train mixte laissera St-Raymond tous les jours (Rivière à Pierre les mercredis et vendredis à 12.20 p. m. pour Québec arrivant là à 6.10 p. m.)

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET LÉVIS

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis tous les demi-heures. Prix 10 cents pour chaque passage.

TRAVERSE DE QUÉBEC A LÉVIS.

Table with columns for QUÉBEC and LÉVIS, listing departure times and destinations like Riv du Loup, Rivière du Loup, etc.

Pour le Québec Central

Table with columns for P. M. and A. M. listing express and mixed train services to Sherbrooke and Saint-Joseph.

TRAVERSE DU GRAND TRONC

LAISSERA

Table with columns for QUÉBEC and STATION DE LÉVIS, listing various train services and intermediate stops.

SOMMAIRE

LEUILLETOLN.—Les travailleurs de la mort
Unité de la vraie religion
Causeries littéraires
Variante
Critique débile
Petite gazette
Commission du Travail
Echos d'Ottawa
Dépêches
Echos

ANNONCES NOUVELLES

Lisiment général
Bas variées dalpiaz
Ligne Allan voir la 4ème page
Coupons! Coupons!—Behan Brothers
Avis—C. A. Collet, Tire
Nouvel recueil de la neuvaïne à St-Joseph—N. S. Hardy

CANADA

QUEBEC, 5 MARS 1888.

VARIANTE

On lit dans l'Electeur :

Tous les candidats de la Minerve, du Monde et de la Presse aux dernières élections municipales à Montréal ont été défaits, à l'exception du Dr Germain qui serait en apparence élu par une majorité de 3, mais qui est probablement battu.

Ce résultat donne une idée du sentiment public, dans la métropole, à l'égard des deux partis politiques.

Nous soumettons au journal rouge cette variante : M. Beausoleil, le député rouge de Berthier, l'organisateur en chef du parti libéral dans le district de Montréal, l'associé de M. Mercier, le percepteur général du revenu provincial, le schémier numéro un, l'Éminence grise, en un mot, était en passe de se faire aplâtrer d'une telle façon dans la division la plus française de Montréal, qu'il a piteusement lâché pied avant la bataille. M. Beausoleil ! L'associé de M. Mercier !!

Ce résultat donne une idée du sentiment public, dans la métropole, à l'égard des deux partis politiques, en général, et du premier-ministre provincial, en particulier.

CRITIQUE DEBILE

L'Electeur de samedi essaie de prouver que le gouvernement canadien a lâché pied sur toute la ligne, et abandonné toutes les positions qu'il avait prises dans sa correspondance officielle relative aux Pêcheries. Il publie, dans ce but, de volumineux extraits du livre bleu qui renferme cette correspondance.

Nous ne surprendrons pas nos lecteurs en leur disant que ces extraits ne prouvent absolument rien, et que l'Electeur a frappé, encore une fois, un coup d'épée dans l'eau.

Ce journal veut d'abord prouver que le gouvernement canadien désirait obtenir la réciprocité commerciale avec les États-Unis, et qu'il a manqué son coup. L'organe libéral pose ce principe : " Il n'y avait qu'une compensation équivalente à l'abandon de nos pêcheries : la réciprocité." Admettons cela ; il reste à établir que nous avons abandonné nos pêcheries, et c'est impossible, parce que c'est faux. Nos pêcheries, c'est le droit exclusif pour nos pêcheurs de pêcher dans les eaux canadiennes. Or ce droit est reconnu et garanti solennellement par les articles 3 et 4 du traité.

Quant à la prétention que le gouvernement canadien a offert une sorte d'union commerciale aux États-Unis, elle n'est pas mieux fondée. La phrase citée par l'Electeur : " et le gouvernement canadien est disposé à étendre la réciprocité de commerce avec les États-Unis au delà de ses limites actuelles," cette phrase n'est que la reproduction du proviso qui se trouve dans le préambule du tarif de 1878. Elle ne signifie pas Union Commerciale ; elle signifie simplement que si les États-Unis enlèvent ou abaissent certains droits, nous serons prêts à en faire autant. Le traité, quoiqu'en dise l'Electeur, fait écho à cette phrase par l'article 15, qui promet aux Américains le privilège d'acheter de la boïte etc., dans les eaux canadiennes, et d'expédier leur cargaison de poisson par nos ports, s'ils admettent notre poisson et nos huiles en franchise.

L'Electeur parle ensuite de libre entrée et de commerce dans les ports

canadiens. La théorie soutenue par nos ministres ayant le traité, est, suivant lui, absolument contredite par le traité. Nous nions cela formellement. Par l'extrait que cite l'Electeur, nos ministres refusaient de reconnaître aux pêcheurs américains le droit de faire de nos havres la base de leurs opérations de pêche. Voici leurs expressions citées par l'organe rouge :

" Il n'est pas vrai toutefois, que la convention de 1818 ne couvrirait que les pêcheries côtières des provinces britanniques ; elle a été faite dans le but de permettre une définition complètement exclusive des droits et libertés dont les pêcheurs des États-Unis devaient jouir à l'avenir en pratiquant leur métier, en tant que ces droits pourraient être influencés par les facilités d'accès aux côtes ou aux eaux des provinces britanniques, ou par facilités de commerce avec leurs populations. Ce n'est donc pas donner à la portée de cette convention une expansion induite qu'interpréter strictement celles de ces dispositions qui refusent cet accès à d'autres navires qu'à ceux qui en ont besoin pour des fins spécifiées.

D'un autre côté, cette expansion induite aurait lieu si, sous le couvert de ses dispositions ou de conventions qui auraient pu être conclues depuis relativement à des relations commerciales générales, permission était accordée aux pêcheurs des États-Unis de fréquenter habituellement les havres du Canada, non pour y mettre leurs navires à l'abri et éviter des pertes de vie, mais pour faire de ces havres la base d'opérations où ils pourraient exercer et organiser avec plus d'avantages pour eux-mêmes l'industrie qu'ils pratiquent.

Il est clair que ce que le gouvernement canadien refuse ici aux vaisseaux de pêche américains, c'est la liberté du commerce dans nos ports et nos havres, liberté d'acheter de la boïte, liberté d'acheter des agrès de pêche, d'engager des équipages, d'expédier leurs cargaisons de poisson par nos voies de transport etc. Eh bien ! le traité sanctionne ce refus. Il ne reconnaît pas à ces vaisseaux le droit de commerce ; il ne leur donne que le droit de se mettre à l'abri des tempêtes, de réparer leurs avaries, de décharger et recharger, de remplacer leurs marins morts ou malades, et d'acheter des provisions pour s'en retourner aux États-Unis. Pas d'achat de boïte, d'agrès de pêches, de provisions etc., pas d'expédition de cargaison ; le traité leur refuse tout cela. Donc le principe posé par nos ministres est maintenu.

L'Electeur poursuit : L'hon. M. Thompson, dans son rapport du 27 juillet 1886 prévoit l'impossibilité de surveiller efficacement les pêcheries des qu'on y admettra librement les vaisseaux américains. Et il cite les paroles du ministre. La réponse est facile. Si vraiment on admettait librement, avec droit général de commerce, les vaisseaux pêcheurs américains, il serait certainement impossible de les empêcher de violer secrètement nos lois. Mais, encore une fois, tel n'est pas le cas. Ils ne peuvent entrer que pour des fins bien spécifiées dans le traité, et alors l'objection disparaît.

Enfin l'organe libéral parle de la théorie des caps soutenue par notre gouvernement, avant le traité, et affirme que le traité la sacrifie. Nous avons prouvé péremptoirement samedi que la question des baies est réglée dans le sens canadien.

Suivre pas-à-pas l'Electeur dans ses bêtises et ses fausses représentations c'est une tâche fastidieuse, mais nécessaire. Nos lecteurs nous pardonneront d'y revenir si souvent.

PETITE GAZETTE

Une dépêche spéciale de Mooers Forks N.-Y., E.-U., annonce la mort du Rév. M. Demers, arrivée en cette localité vendredi matin.

La cour a fixé le lundi 12 du courant, pour l'audition de la contestation d'élection de Québec-Ouest au parlement provincial. M. M. A. Hearn est l'avocat du défendeur M. Owen Murphy, M. P. et M. Bossé représente les demandeurs MM. Herbert Carbray et Foran.

L'assemblée annuelle de la société de colonisation de la ville de Sherbrooke aura lieu aujourd'hui. La réunion sera tenue sous la présidence de Mgr Racine, en sa qualité de président de la société.

La contestation de M. Bisson, député de Beauharnois, est fixée au 12 mars. On croit qu'il sera déqualifié.

Depuis Mgr de Forbin-Janson, appelé en 1847, par Mgr Bourget, à Montréal, pour y prêcher une mis-

sion, Mgr Soulé est le second évêque français, venu spécialement au Canada pour y faire entendre la parole de Dieu.

La contestation de M. Forest dans l'Assomption se plaidera le seize ; on dit que l'élection sera certainement annulée.

Une députation composée d'un grand nombre de nos hommes d'affaires les plus importants, doit se rendre prochainement à Ottawa, pour demander au gouvernement de se charger de la dette causée par l'approfondissement du fleuve entre Montréal et Québec.

La contestation de Laprairie va être reprise aujourd'hui. M. Aimé Bourassa qui était allé faire un voyage de plaisir chez nos voisins, a été assigné comme témoin.

Les amis de Wilson à Paris expriment la confiance que la sentence prononcée contre lui sera annulée en appel. Ils prétendent que le juge a outrepassé les pouvoirs à lui conférés par la loi et cela par désir de s'assurer les faveurs du gouvernement du jour.

Notre ami M. Joseph Edmond Roy, de Lévis, vient de publier une intéressante brochure historique intitulée : L'Ordre de Malte en Amérique.

COMMISSION DU TRAVAIL

Vendredi soir.

A huit heures, reprise des procédures.

A. Hollivel, constable de la police de la ville, dit qu'il est gendarme depuis 20 ans. Il gagne 60 centins par jour. La majorité des constables reçoivent \$1.00 par jour. Son salaire a été réduit à 60 centins vu qu'on a prétendu qu'il ne faisait pas son devoir.

Téléphore Fontaine, journalier, a été employé par M. Ford durant tout l'été dernier. Il recevait une piastre par jour durant tout l'été de même que durant les mois d'automne et les mois de décembre et janvier. Depuis février il a été informé qu'il ne recevrait que 80c. par jour et de plus qu'il aurait travaillé dix heures au lieu de huit heures par jour.

Depuis huit semaines il n'a pas été payé mais il l'espère l'être ; il n'a pas raison de croire qu'il ne le sera pas. Avant les huit semaines en question il a toujours été payé régulièrement tous les quinze jours. Naturellement il souffre du retard apporté dans le paiement de ses gages, vu qu'il est obligé d'acheter à crédit et que les marchands profitent de la position dans laquelle il se trouve.

La moyenne du salaire des journaliers est de 80 à 90 centins par jour. La moyenne du loyer payé par les ouvriers est de \$3 à \$3.50 par mois. Les logements sont confortables et sont bien égaillés.

Louis Fortier, menuisier, est employé par un contracteur qui travaille pour le gouvernement. Dans certains établissements les menuisiers reçoivent de \$1.40 à \$1.50 par jour. Personne ne reçoit moins de \$1 par jour. Les charpentiers d'ordinaire reçoivent un salaire moindre que les menuisiers. Il est contre-maître et gagne \$3 par jour. Depuis le 14 janvier il n'a pas été payé, le contracteur pour lequel il travaille disant que tant qu'il n'aurait pas reçu son argent du gouvernement il ne pouvait payer ses ouvriers.

Napoléon Chamberland, peintre, gagne \$1.50 par jour durant l'été. En hiver il ne gagne qu'une piastre.

Depuis sept semaines il n'a pas reçu de salaire, mais auparavant il était payé régulièrement. Il y a un an le printemps dernier son patron lui a donné un billet promissoire pour la somme de \$20. Son patron lui a recommandé de se rendre chez un certain courtier auquel il a dû payer la somme d'une piastre pour courtage.

Georges Robitaille, travaille à la fabrication de cartouches du gouvernement de la puissance en qualité de premier mécanicien. Il est préposé à l'outillage.

L'établissement ne possède pas l'outillage nécessaire pour l'ouvrage qu'il y a à faire. Les heures de travail sont de 10 heures par jour et d'une 1/2 heure extra pour le congé de trois heures le samedi. Il y a des enfants qui travaillent à la cartoucherie. Les plus jeunes peuvent avoir de 11 à 12 ans. Ces enfants gagnent 40 cts, et moins par jour et travaillent le même temps que les hommes. Leur ouvrage est aux machines et assez dangereux, et ils sont exposés à se faire couper le bout des doigts. Le témoin a eu connaissance de ces accidents. Les enfants ne reçoivent aucune compensation quand ils se font blesser. Il y en a qui gagnent 20 cts, par jour. La cartoucherie est en opération depuis 6 ans et le témoin a eu connaissance de cinq à six accidents depuis ce temps.

Zoel Fabre était employé dans la même fabrique que le témoin précédent et a été déchargé il y a quelque temps. Il a travaillé là pendant trois ans et a été déchargé sans aucune raison. Il attribue son renvoi à l'aine du contre maître Dickson qui avait été ivre pendant une semaine durant laquelle le témoin n'avait pu travailler que 15 heures par la faute du contre-maître lui-même.

Séance de lundi.

M. Stafford, agent d'émigration pour le gouvernement fédéral.—Il est chargé de voir au placement des émigrants qui nous arrivent d'Europe. Les jeunes filles qui émigrent comme servantes trouvent de l'emploi au pays. Les mécaniciens et les ouvriers en général se placent moins bien.

Ceux qui arrivent à l'automne ont beaucoup plus de difficulté à se placer que ceux qui arrivent au printemps. Quant aux jeunes garçons qui viennent au pays en cachette à fond de cale, ce sont les plus difficiles à placer et ceux qui donnent le plus de trouble. Il est à peu près impossible de trouver un remède à ce genre d'émigration qui heureusement est peu usité. Il y a des demandes de mécaniciens à présent, mais beaucoup moins cependant que lorsque le C. P. R. était en construction. Les émigrants envoyés par les maisons de secours d'Europe donnent des résultats satisfaisants. Les émigrant qui arrivent à Lévis sont ordinairement peu retardés, mais le transbordement du bateau aux chars pourrait se faire plus rapidement, si le personnel était plus nombreux. Il y a une femme à Lévis dont le devoir est de surveiller l'engagement des jeunes filles comme servantes.

L'hon. John Hearn.—Le prix des loyers à Québec est de \$4 à \$10. L'état sanitaire d'un logement de \$4 n'est pas toujours excellent. Plusieurs logements sont dépourvus de lieux d'aisance ou ceux qu'ils possèdent sont défectueux.

L'eau est fournie à presque tous les logements par un des meilleurs aqueducs du monde. Depuis ces dernières années, le prix des loyers a beaucoup diminué à Québec. A l'heure qu'il est il y a des endroits à Québec qui ne sont pas approvisionnés d'eau et où les gens sont obligés de l'acheter à la tonne. Le témoin demeure à Québec depuis 1842 et a toujours constaté que l'état sanitaire de la ville était excellent et que les gens vivaient bien et vieux.

Zéphirin Paquet, marchand de St Roch, est dans le commerce à Québec depuis 40 ans. Depuis ce temps, ses affaires ont prospéré ; il emploie en moyenne 200 à 300 employés, autant d'hommes que de femmes. La moyenne du salaire des hommes est de \$8 par semaine, et pour les femmes de \$3. Il n'a jamais eu de troubles avec ses employés depuis 40 ans. Il ignore si la main d'œuvre est plus chère ici qu'à Montréal. Les femmes travaillent de 7 a. m., à 6 p. m., le printemps et l'été, et quand l'ouvrage presse, elles font de l'ouvrage supplémentaire.

Elles sont payées extras dans ces cas et en sont satisfaites. Son commerce augmente toujours et il n'a pas constaté une grande diminution dans les affaires. La plus jeune fille qu'il emploie est âgée de 16 ans et il en est de même du plus jeune des garçons. Il y a dans l'établissement des lieux d'aisance séparés pour les hommes et les femmes. Le salaire moyen des femmes est de \$3, mais il y en a qui gagnent jusqu'à \$10. Les hommes ont ordinairement plus que les femmes pour un ouvrage car leur ouvrage est supérieur.

Les commis travaillent l'hiver de 8 1/2 hrs. à 6 hrs du soir et l'été de 6 a. m. à 9 p. m. Les employés sont satisfait de ce système.

Major Prevost, surintendant de la cartoucherie, a 81 employés, 28 enfants, sur ce nombre. Le plus jeune enfant, a environ 13 ans. Sur le Cove Field, il emploie 15 ouvriers qui travaillent 10 1/2 h. par jour et ont un congé de 3 heures le samedi. Les ouvriers doivent être rendus à l'heure le matin, sinon on leur enlève le temps perdu. Il n'a pas eu connaissance que les enfants aient été battus dans l'établissement.

DÉPÊCHES

ANNIVERSAIRE GLORIEUX
Rome, 2.—Aujourd'hui la journée fut observée comme l'anniversaire du couronnement du pape. Sa Sainteté reçut les félicitations du Sacré-Collège. Le doyen du Sacré Collège lut une adresse et le pape y répondit par une chaleureuse allocution. Il se plaignit plus que jamais de la position qu'il déclara être insupportable pour le Saint-Siège.

Il dit que si le gouvernement italien ne défendait pas les fêtes du jubilé c'était dans ses propres intérêts et qu'il n'agissait ainsi par aucun sentiment de respect envers le Saint-Siège.

Rome, 2.—Le monde catholique doit être averti de la situation faite au pape. Aucun arrangement avec le gouvernement ne sera possible jusqu'à ce que l'indépendance de la papauté soit restaurée.

du Pacifique, est arrivé ici, hier soir. M. Shaughnessy dit que la compagnie a transporté environ 8,000,000 de minots de grains du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, et qu'il en reste environ 7 à 8 millions.

La compagnie doit construire de plus, quatre mille chars de fret, afin de satisfaire aux exigences du trafic.

LE REPOS DU DIMANCHE A LONDRES

Londres, 3.—L'archevêque et les évêques réunis en concile hier, se sont élevés très fortement contre l'usage tendant à s'établir maintenant de faire du dimanche une journée d'amusement. A la maison connue autrefois sous le nom de Sloan's Supper Rooms, Covent Garden Market, on donne des représentations le samedi soir et qui ne se terminent généralement que le dimanche matin. On y donne aussi d'autres amusements. Cet endroit est fréquenté par la première société de Londres.

Les évêques condamnent la haute société de cette ville pour prendre part non-seulement à ces divers amusements mais encore pour faire des réunions de sociétés le dimanche. Des résolutions ont été adoptées condamnant l'habitude qui augmente de ne plus observer le dimanche.

NOUVELLES DE MANITOBA

Winnipeg, 3.—Les honorables Greenway et Martin sont partis pour Ottawa ce soir. L'honorable Greenway ne énergiquement la nouvelle télégraphie d'Ottawa et disant qu'il a ouvert des négociations avec le gouvernement fédéral. Il dit qu'il a en sa possession des documents pour prouver le contraire.

Il a cependant une grande confiance que le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien accèderont aux demandes de la province du Manitoba et qu'on peut dire que la fin du désaveu est arrivée.

Echos & Nouvelles

Séance à l'Université

Mercredi soir 7 mars les membres de l'Académie St-Denis, du petit Séminaire de Québec, donneront une séance littéraire et musicale dans la grande salle des Promotions à l'Université-Laval.

—Les furoncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine.

Fanfare

Mgr Bossé, préfet apostolique de la Côte nord, vient de fonder une fanfare. Les musiciens sont des Esquimaux, qui paraît-il, s'entendent beaucoup à l'étude des droites et des croches. Les instruments leur ont été donnés.

—Rien n'égale la Salsepareille d'Ayer pour purifier le sang. C'est la médecine du printemps.

Chirurgical

Samedi matin, à l'Hôtel-Dieu, un forgeron de Campbellton, du nom de Fabien Couillard, a subi l'amputation de la cuisse droite.

Le patient souffrait depuis de longues années d'un sarcome à la région poplitée qui avait reparu après une première ablation.

M. le Dr Aherm assisté de M. le Dr Lemieux a pratiqué l'amputation du membre avec beaucoup de succès.

La cause des détectives

Le détective Flynn était en Cour de police à Montréal, vendredi. Interrogé au sujet de Wilson, il a déclaré que toutes les histoires que l'on faisait circuler sur son compte étaient fausses en tout point.

—Supposons, dit-il, qu'elles soient vraies, cela changera-t-il les circonstances de cette affaire ? Wilson viendra rendre témoignage, ajouta-t-il, du moins je le crois, et il saura tenir tête aux fondres accumulées contre lui."

Comme on le voit, l'on semble douter encore de la présence de Wilson aux assises criminelles.

Il y a actuellement trois indictements contre les détectives. Un pour vol au Grand-Tronc, l'autre pour conspiration contre le paë-maître du Grand-Tronc, à qui on voulait voler \$60,000 en l'assomment. Un troisième indictement a été rapporté hier après-midi contre les détectives, au sujet du vol d'un diamant sur la personne du jeune Dufresne, au Sault-au-Récollet. Un constable spécial est compromis dans l'affaire.

Nérologie

La mort vient d'enlever un de nos bons et braves citoyens de Saint-Roch, dans la personne de M. F. Desrosnelles, homme charitable, fervent chrétien, affable pour tous ; aussi comptait-il beaucoup d'amis qui le regretteront longtemps.

Il laisse pour déplorer sa perte une épouse, 6 enfants, 40 petits-enfants et 2 arrière-petits-enfants.

Suicide

Une jeune fille s'est suicidée avant-hier, à Montréal, dans les circonstances suivantes. Elle demeure au No 727 rue Notre-Dame avec sa mère qui est veuve. Son nom est Mathilde Lamontagne. Depuis quelques jours la jeune fille était malade. Hier elle se plaignait de douleurs dans l'estomac. Elle monta vers midi dans la chambre de l'un des pensionnaires qui avait apporté du vert de Paris, la veille. Quelques minutes plus tard elle descendit et était très changée, ses vêtements étaient couverts de vert de Paris. Vers deux heures elle fut prise de vomissements et en dépit des soins du médecin, appelé en toute hâte, elle expira la nuit dernière.

Sa mère, croit qu'elle aura pris ce vert de Paris, dans un moment d'hallucination. Le coroner a été prévenu et tiendra une enquête.

Ce que je ferai !
Les symptômes de l'excès de Bile sont malheureusement trop bien connus. Ils diffèrent jusqu'à un certain point chez des différents individus. Un homme Biliéux est rarement un mangeur à son déjeuner. Trop fréquemment, hélas il a un excellent appétit pour les liquides mais il en manque le matin pour les solides. Sa langue mérite d'être examinée en tous temps ; si elle n'est pas blanche et chargée, elle est ruelle, à coup sûr. Le système digestif est tout à fait en désordre et la Diarrhée ou la Constipation est un symptôme ou les deux peuvent alterner. On rencontre souvent les Hémorrhoides et même perte de sang. Il peut y avoir du vertige et souvent du mal de tête et de l'acidité soufflante et sensibilité au creux de l'estomac. Pour corriger tout cela sinon le guérir essayez la Fleur d'Août de Green, elle coûte peu et des milliers de personnes attestent son efficacité.

La mère du R. P. Lacombe
Une pieuse chrétienne, une sainte femme est morte à l'asile de la Providence, de l'Assomption, le 21 février 1888, à l'âge de 87 ans.

Madame Albert Lacombe, de Saint-Sulpice, née Agathe Duhamel, était la mère de notre dévoué et infatigable missionnaire, le R. P. Lacombe, O. M. I. En donnant à l'œuvre des missions son fils bien-aimé, Mme Lacombe avait aussi donné son cœur, car la conquête des âmes, la prédication de la foi aux peuples sauvages fut son unique pensée, le trait caractéristique de son existence. " Telte mère, tel fils. Vraiment la mère et l'enfant ont travaillé de concert au même ouvrage, la diffusion de l'Évangile.

Après un premier service célébré à l'Assomption, les restes de Madame Lacombe furent transportés à St-Sulpice. L'Église était remplie, toute la paroisse venait s'associer aux prières liturgiques pour le repos éternel de cette femme, modèle des épouses et des mères chrétiennes.

Aux sourds
Une personne guérie d'une surdité constante de 23 ans l'emploi d'un remède très simple en enverra la description gratis en français à quiconque en témoignera le désir. S'adresser, Nicholson 177 Macdougall str. New-York City.

Mort de Mlle Cuthbert
La ville de Berthier en Haut, vient de perdre Mlle Cuthbert, seigneuresse de Lanoraie, Dusable et Maskinongé, morte mercredi dernier, dans un âge avancé. La défunte était fille de feu l'honorable Ross Cuthbert, membre du Conseil Exécutif du Bas-Canada et de Emilie Rush, cette dernière, fille elle-même du Dr Benjamin Rush, un des signataires de la déclaration d'indépendance. Mlle Cuthbert était protestante, mais jouissait d'une grande estime, même parmi les catholiques.

Onguent et Pilules d'Holloway
Dans toutes les maladies il convient de faire un effort suprême pour chasser ces infirmités ennuyées et les guérir. Les remèdes remarquables découverts par le professeur Holloway accompliront ce résultat désirable, sans provoquer aucun de ces dangers résultant de l'antique méthode de traiter les inflammations ulcéreuses, les affections scrofuleuses, et les ennuis du scorbut. Les invalides les plus timides peuvent se servir de l'Onguent et des Pilules avec une grande certitude de succès, pourvu qu'on fasse une attention quelconque aux " Directions " qui les accompagnent. Tous deux adoucisissent, guérissent et purifient. L'un assiste l'autre matériellement à guérir et à renouveler les forces épuisées de la nature.

La fraude n'a pas réussi
Il y a une couple de jours un constable montréalais étant à son poste à une heure matinale s'aperçut qu'on était à charger une voiture de marchandises à la porte d'un magasin. Il surveille et à moment où la voiture entrain dans la rue St-Antoine il arrête le charretier et demande des explications. Le propriétaire s'est vu forcé d'admettre qu'il était à la veille de faire banqueroute et que les marchandises dans la voiture étaient destinées pour son frère qui demeure de l'autre côté du fleuve. Un certain marchand en gros avec qui cet homme faisait affaire a été notifié et l'affaire a été arrangée à l'amiable.

1200 vgs de Tweed et de Serge double largeur vonant d'être reçus, seront offert en Job, à \$1.50 la vg par

H. GAGNON & CIE,
RUE DE LA COURONNE.
Québec, 14 février 1888. 742

Enquête de coroner
A l'enquête tenue samedi par M. le coroner Belleau, sur le corps du petit garçon de M. Philéas Nadeau, ferblantier demeurant rue Richelieu, qui a succombé à la suite de brûlures reçues jeudi, les jurés ont rendu un verdict de " mort accidentelle "

Il a été établi que c'est en jouant dans le poêle en l'absence de sa mère, que l'enfant a mis le feu à ses vêtements. Le Dr Boulé, qui a fait l'examen du corps, a dit que la mort avait été causée par le choc sur le système nerveux résultant des brûlures reçues par l'enfant.

Navigation
Le bateau que MM. Wagner ont sorti du bassin Louise la semaine dernière, s'est rendu heureusement au moulin Gravel, à Etchemin. On s'est occupé immédiatement à le charger de bois de corde en destination de Québec. Les derniers froids ont été causes que le bateau a été pris dans la glace à Etchemin. Il a fallu couper à peu près en longueur un mille de glace pour le dégager. MM. Wagner n'ont rien épargné pour continuer leur entreprise qui a été couronnée de succès. Hier matin le bateau est arrivé au quai des Commissaires, chargé de 50 cordes de bois d'épinette.



SCIENTIFIC AMERICAN

POUR 1888

LE PLUS POPULAIRE DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES DU MONDE

ETABLIS EN 1845

Circulation plus grande que tous les journaux du même genre réunis.

000

LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR LE CANADA NE SONT SEULEMENT QUE DE \$3.20

POUR UNE ANNEE Y COMPRIS LE POSTAGE—POUR LES PAYS ETRANGERS \$4.

Cette publication si étendue et si magnifiquement illustrée paraît une fois par semaine, chaque numéro contenant 16 pages.

Toutes les classes de lecteurs trouveront dans le "SCIENTIFIC AMERICAN" un résumé populaire des meilleurs renseignements sur les sciences du jour.

Une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN" et une copie du "SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT" (voyez l'annonce ci-dessous) seront adressées à tout abonné pour un an, postage compris sur réception de sept piastres.

La meilleure manière de remettre le montant de l'abonnement se fait par un mandat de poste.

MUNN & Co., Editeurs,

361, Broadway, New-York.

Scientific American Supplement.

C'est une publication différente de celle du SCIENTIFIC AMERICAN mais du même format, chaque numéro contenant 16 pages.

LES TRADUCTIONS des journaux Français, Allemands et autres, accompagnées d'illustrations des grands travaux de génie.

LES MEMOIRES les plus importants lus aux congrès scientifiques par les hommes les plus éminents paraissent dans le SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT.

Prix—\$5 par année, d'avance; ou un abonnement au SCIENTIFIC AMERICAN (voyez le prospectus plus haut) et un au SCIENTIFIC AMERICAN SUPPLEMENT pour un an par la poste \$7 aussi d'avance.

MUNN & Co.,

Publishers Scientific American,

361 Broadway New-York.

MUNN & Co., ont obtenu pour leurs clients depuis l'établissement de leur bureau d'agence en 1846, plus de cent mille brevets.

Après examen des inventions, avis est donné gratis sur la possibilité de les faire breveter.

On adresse gratis à ceux qui en font la demande des pamphlets donnant les renseignements nécessaires pour obtenir des Brevets dans ce pays et à l'étranger.

Québec, 9 février 1888.

741

L. BROUSSEAU,

Imprimeur et Editeur Propriétaire

— DU —

"COURRIER DU CANADA."

— ET DU —

"JOURNAL DES CAMPAGNES"

No. 9, Rue Buade, Haute-Ville.

QUEBEC.

IMPORTATEUR DE,

CIRE, CIERGE, ETC.

— ET —

Fournisseurs des Fabriques.

Impressions de toutes especes, telles que:

TETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

CARTES DE VISITE,

RAPPORTS,

CHEQUES, et BILLETS,

PLACARDS, AFFICHES,

DRAFTS, ENVELOPPES,

CATALOGUES, LISTES DE PRIX,

MONOGRAMMES,

CARTES D'AFFAIRES,

PROGRAMMES, CIRCULAIRES,

LETTRES FUNERAIRES, Etc, Etc

— 000 —

On exécutera pour avocats:

BLANCS DE SOMMATION,

DEMANDE DE PLAIDOYER,

FIAT,

COMPARUTION,

DECLARATION SUR BILLETS,

DECLARATION SUR COMPTES,

DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE,

SUBPENA,

AFFIDAVIT,

INSCRIPTION

INVENTAIRE DE PRODUCTION.

— 000 —

Pour Notaires:

BLANCS DE BILLETS,

QUITTANCE,

PROCURATION,

TRANSPORT,

CONTRATS DE VENTE,

CONTRATS DE MARIAGE

PROTET,

D'OBLIGATION,

BAUX A LOYER,

SAISIE-ARRET APRES,

JUGEMENT,

BREF DE SAISIE-GAGERIE,

PROCES-VERBAUX DE SAISIE,

OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES,

MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

Guide Floral

— DE —

VICK.

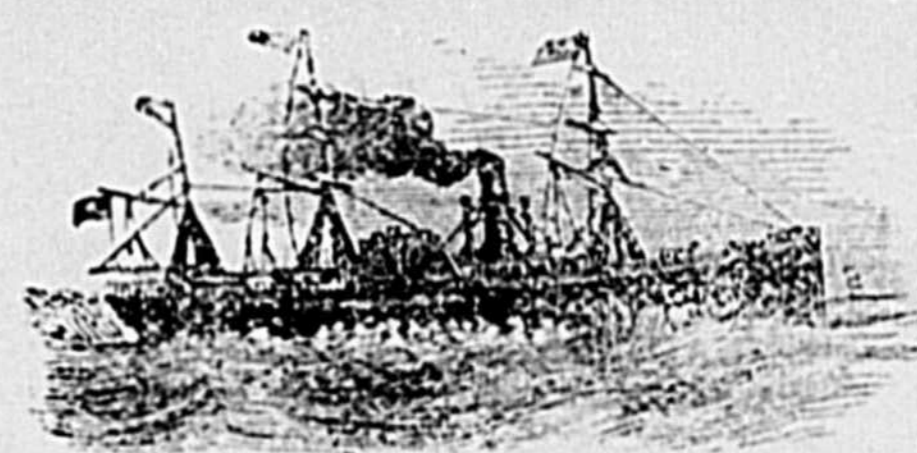
LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes.

LE GUIDE FLORAL DE VICK pour 1888 est mieux fait que jamais, et devrait être entre les mains de toute personne qui désire acheter des graines, plantes ou bulbes.

Arbres d'ornementation

M. JOSEPH BOIVIN, de Saint-Ambroise, est déjà connu de nos lecteurs comme un éminent spécialiste d'une grande réputation.

M. Boivin invite les personnes qui désirent orner leurs demeures en plantant des arbres de choix à visiter la collection qu'il possède et qu'il vend à des prix extrêmement réduits.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1887 Arrangements d'Hiver—1888

LES lignes de cette compagnie se composent de 12 vapeurs en fer à double engin, construits sur la Clyde.

Table with columns: Vaisseau, Tonnage, Commandants. Lists various ships like NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, etc.

Ligne de la Malle de Liverpool

Table with columns: Steamers, De Liverpool à Baltimore, De Baltimore à Liverpool, De Halifax à Liverpool. Lists dates for various routes.

LE DEPART D'HALIFAX se fait A DEUX HEURES P. M., ou à l'arrivée des trains de l'Intercolonial venant de l'Ouest.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC VIA HALIFAX

Table with columns: Cabine, Intermédiaire, Billets de retour à prix réduits. Lists prices for different cabin classes.

Service Liverpool, Queenstown, St-Jean T. N., Baltimore et Halifax

Table with columns: Steamers, De Liverpool à Baltimore, De Baltimore à Liverpool, De Halifax à Liverpool. Lists dates for various routes.

LIGNE DE GLASGOW

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Boston vers le, De Philadelphie vers le. Lists dates for various routes.

Les lits sont invariablement payables d'avance.

Un médecin expérimenté se trouve dans chaque steamer.

Des connaissances sont données à Liverpool et dans les ports du continent pour tous les ports du Canada et des Etats-Unis.

Pour plus amples détails, s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents.

ELIXIR

Préparé par les SŒURS DE L'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet élixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

Maintenant en vente Au bureau du "Courrier du Canada."

HISTOIRE DE LA Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES, Par M. l'abbé F.-X. GATIEN.

Le plus haut prix payé pour tout ce qui concerne la fabrication du papier.

Advertisement for Eau de Floride by Murray & Lanman. Includes an image of a perfume bottle and text describing its quality.

Advertisement for Salsepareille Bristol. Includes an image of a medicine bottle and text describing its benefits for various ailments.

Advertisement for Les Pilules et Onguent Holloway. Includes an image of a person and text describing the medicine's effectiveness.

Advertisement for L'ONGUENT. Includes text describing its use for various conditions and its availability in different sizes.

Advertisement for Courrier du Canada. Includes text about subscription rates and conditions.

Advertisement for Leger Brousseau. Includes text about printing and publishing services.

Advertisement for H. ERN & Co., Sheffield, Angleterre. Includes text about their manufacturing services for cutlery and tools.

Advertisement for ANTOTYPE PROCÉDÉ DU PAPIER MACHÉ. Includes an image of a printing press and text describing the process.

Advertisement for J. & W. REID, Fabriquants de Papiers. Includes text about their paper products and contact information.

Advertisement for LOUIS JOBIN, Statuaire. Includes text about his sculpting work and contact information.

Advertisement for Publications Importantes. Includes text about various books and publications available for purchase.